LesEchos.fr

LCL va supprimer plus de 750 emplois d'ici à 2018

La banque va supprimer 750 à 850 équivalents temps plein dans ses back-offices et ses fonctions support d'ici à 2018. Il n'y aura pas de départs contraints.

LCL continue de réduire ses coûts à marche forcée. La filiale du Crédit Agricole, qui a affiché une perte de 30 millions d'euros au troisième trimestre 2016 , a annoncé mercredi à ses organisations syndicales, au cours d'un CCE, son intention de réduire de manière importante ses effectifs. Selon nos informations, ce projet intitulé « Simplification de la banque » prévoit la suppression de 750 à 850 emplois en équivalent temps plein (ETP) d'ici à la fin de 2018, dans les métiers de back-office et dans les fonctions support (marketing, communication, contrôle de gestion, comptabilité, etc.), des activités qui réunissent aujourd'hui 4.000 ETP. L'ex-Crédit Lyonnais va donc réduire d'environ 20 % ses effectifs sur ces lignes de métier.

Pas de plan d'incitation

Ce projet sera mis en place sans départs contraints, ni plan d'incitation au départ. La direction de LCL mise sur des départs naturels (essentiellement des départs à la retraite) non remplacés, qu'elle estime entre 600 et 700 ETP au cours des deux prochaines années. Elle table également sur les mobilités fonctionnelles ou géographiques au sein de LCL et du groupe Crédit Agricole, dans la mesure où chaque année entre 80 et 100 salariés quittent les fonctions support ou les back-offices de l'établissement pour rejoindre le réseau. Interrogée, la banque a confirmé ces informations aux « Echos ». « *L'objectif est d'améliorer l'efficacité opérationnelle de l'établissement, notamment en digitalisant les processus, pour disposer d'une meilleure capacité d'investissement* », explique-t-on chez LCL.
Dans un message interne envoyé par e-mail à tous les salariés, la banque précise que *« le contexte économique, réglementaire et concurrentiel »* l'a conduite à *« transformer »* ces métiers. *« Cela permettra d'améliorer notre coefficient d'exploitation »*, ajoute le courrier. Durant le déploiement de ce plan de simplification, pour faire face à un éventuel décalage entre le rythme des départs naturels et la mise en œuvre des évolutions d'activité, les managers pourront au cas par cas avoir recours à des CDD ou de l'intérim, ou bien à des prestations externes, voire même accepter une dégradation temporaire de la qualité de service apportée (par exemple des délais de traitement allongés). De leur côté, les syndicats s'inquiètent des mauvaises nouvelles qui s'accumulent. En mars 2016, le groupe avait indiqué son intention de fermer 240 agences LCL d'ici à 2020.

Véronique Chocron, Les Echos

@vechocron